

DEPARTEMENT
<b>VAR</b>
CANTON
<b>SAINTE MAXIME</b>
COMMUNE
<b>CAVALAIRE SUR MER</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

N° 48-2020-DE

1.1 - Marchés publics

## DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Signature de l'avenant n° 1 relatif au marché n° 35/2018 « Location ponctuelle de gros engins avec chauffeurs pour la Commune de Cavalaire sur Mer »

Service...*COMMUNE PUBLIQUE*  
Affichage du...*21.06.2020*  
Au...*21.08.2020*

**Titulaire :**  
**PASINI SAS**  
421 Avenue du Baron D LARREY  
83210 LA FARLEDE

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

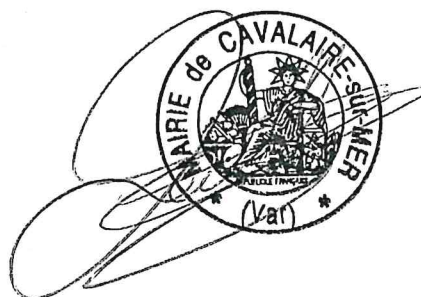
- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants : dont le montant initial hors avenant est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, tel que fixé par voie réglementaire (soit 214 000 € HT pour 2020) ; dont le montant initial hors avenant est inférieur à 1 million d'€ HT pour les marchés de travaux.  
De prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants des marchés et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus définis, s'ils n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 %.
- VU** l'article 139-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- CONSIDERANT** Que le marché a été notifié le 5 février 2019 à l'opérateur économique **PASINI SAS**, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 40 000,00 € HT soit 48 000,00 € TTC ;
- CONSIDERANT** La nécessité de prendre en compte, suite au sinistre survenu sur la Commune de Cavalaire sur Mer en novembre 2019, l'augmentation du montant maximum annuel de 18 000,00 € HT soit 21 600,00 € TTC ;

**DECIDE**

- ARTICLE 1** De signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 35/2018 « Location ponctuelle de gros engins avec chauffeurs pour la Commune de Cavalaire sur Mer », dont la plus value du montant maximum annuel est de 45 % : 18 000,00 € HT soit 21 600,00 € TTC, portant le nouveau montant maximum annuel du marché public à 58 000,00 € HT soit 69 600,00 € TTC ;
- ARTICLE 2** de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la Commune de Cavalaire sur Mer ;
- ARTICLE 3** De dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, 28-05-2020

**LE MAIRE**  
**Philippe LEONELLI**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*